

PRÉLÈVEMENTS ONGULÉS SAUVAGES SAISON 2024 – 2025

Cette saison les prélèvements d'ongulés sauvages en France marque une relative stabilité globale, avec près de 1,56 million d'animaux prélevés.

Le sanglier poursuit sa progression (+ 2,1 %) et le cerf élaphe atteint un niveau record de prélèvements avec une hausse de + 3 %.

À l'inverse, les prélèvements de chevreuil sont en baisse (- 5,8 %) de même que ceux du chamois (- 4,1 %) et du mouflon (- 16,3 %).

Les prélèvements d'isards sont en nette hausse (+ 10,7 %), tandis que ceux du daim et du cerf sika restent à des niveaux faibles.

	Attributions	Prélèvements
Cerf	128 286	90 324
Chevreuil	746 259	569 183
Sanglier	/	881 372
Chamois	16 849	12 174
Isard	3 604	2 762
Mouflon	3 691	2 424
Daim	3 658	1 250
Cerf sika	/	80

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.

Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC



Pour le cerf, les prélèvements de cette saison sont de nouveau en hausse (+ 3 %) avec toutefois un taux de réalisation en baisse (70,4 % contre 72,1 % la saison précédente.)



Pour le chevreuil, les prélèvements de cette saison sont en baisse (- 5,8 %), confirmant la tendance amorcée en 2023-2024 (- 0,9 %).



Pour le sanglier, les prélèvements sont pour la deuxième année consécutive en hausse (+ 2,1 %).



Pour le chamois, les prélèvements sont en diminution (- 4,1 %), avec un taux de réalisation toujours en baisse (72,3 % contre 76,3 %).



Pour le mouflon, après trois années d'augmentation, les prélèvements de cette saison sont en forte diminution (- 16,3 %) avec un taux de réalisation en baisse passant de 74,1 % à 64,5 %.



Pour l'isard, les prélèvements de cette année sont de nouveau en hausse (+ 10,7 %) avec un taux de réalisation qui passe de 69,2 % à 76,6 %.



Pour le daim, les prélèvements sont en très légère baisse (- 1,9 %), confirmant une situation globalement stable dans les 53 départements concernés cette saison.

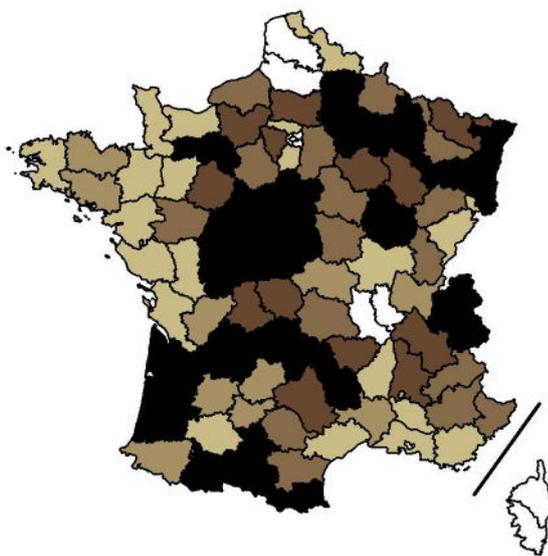


Pour le cerf sika, après un fort recul en 2023-2024 (- 23 %), les prélèvements de cette saison sont en hausse (+ 14 %). Mais l'espèce reste localisée à quelques départements (8).

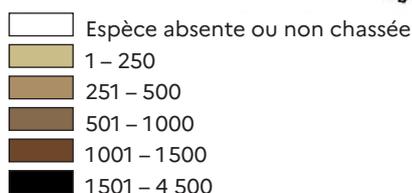
LE CERF

Cervus elaphus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 2 500 cerfs dans neuf départements : l'Indre-et-Loire (3 847), le Cantal (3 720), la Vienne (2 917), la Dordogne (2 876), le Loir-et-Cher (2 840), les Hautes-Pyrénées (2 672), l'Ariège (2 604), l'Indre (2 569) et la Corrèze (2 511).

Le **prélèvement national*** aux 100 ha boisés est de 0,51 cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

La Vienne (2,7), l'Indre-et-Loire (2,4), l'Indre et le Cantal (2,3) et l'Orne (1,7) ont les densités de prélèvements les plus élevées aux 100 ha boisés.

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.



© Ph. Massit - OFB

Total des prélèvements : 90 404
 Total attributions : 128 286
 Total réalisations : 90 324
 Taux de réalisation : 70,4 %
 Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 80

Apparition (par rapport à la saison précédente) : les Bouches-du-Rhône.

En hausse (plus de 30 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Mayenne (+ 55 %), le Calvados (+ 44 %), le Puy-de-Dôme (+ 36 %), les Pyrénées-Atlantiques (+ 32 %) et l'Aude (+ 30 %).

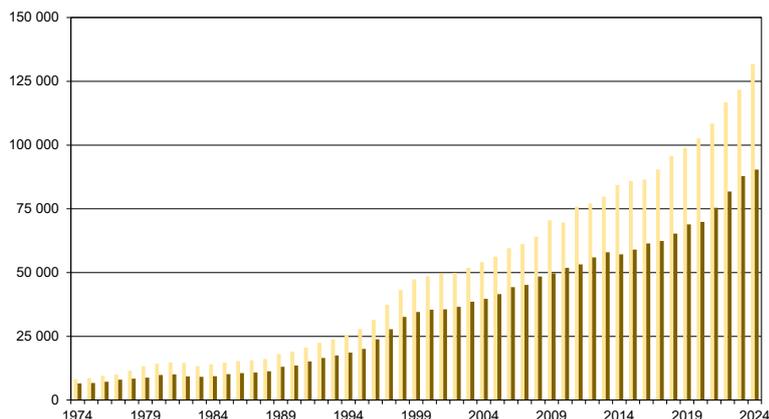
En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Var (- 38 %), le Gers (- 26 %) et le Vaucluse (- 25 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes les deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur un an : + 3 %
 Progression sur 10 ans : x 1,5
 Progression sur 20 ans : x 2,2



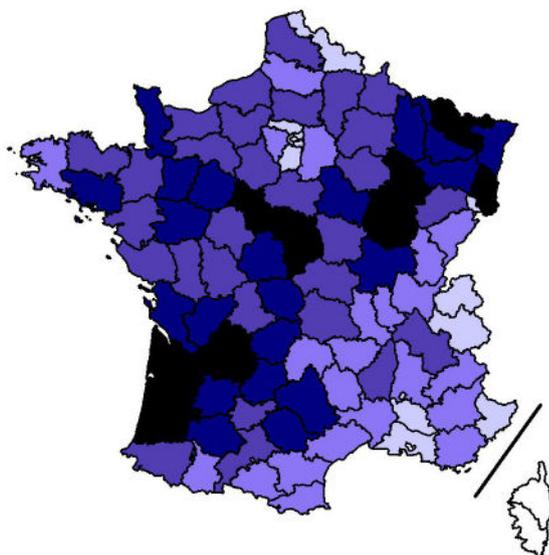
Attributions hors parcs et enclos
 Prélèvements hors parcs et enclos



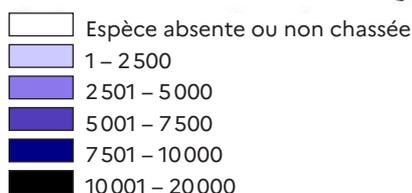
LE CHEVREUIL

Capreolus capreolus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.



© S. Beillard - OFB

Total des prélèvements : 569 183
 Total attributions : 746 259
 Total réalisations : 568 786
 Taux de réalisation : 76,2 %
 Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 397

En hausse (plus de 15 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Ardèche (+ 22 %), les Deux-Sèvres (+18 %) et les Bouches-du-Rhône et la Loire (+ 15 %).

En baisse (plus de 15 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Bas-Rhin (- 34 %), la Nièvre et la Vienne (- 27 %), la Marne (- 25 %), la Haute-Marne (- 21 %), la Meuse (- 20 %), les Pyrénées-Orientales (- 19 %), la Seine-et-Marne (-18 %), l'Aisne, le Cher et l'Indre-et-Loire (- 15 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements ont été retenus.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans neuf départements :

la Moselle (15 276), la Dordogne (13 803), la Gironde (12 845), la Côte-d'Or (11 228), le Loir-et-Cher (10 734), le Cher (10 486), les Landes (10 356), la Haute-Marne (10 124) et le Haut-Rhin (10 020).

Le **prélèvement national*** est de 1 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,2 chevreuils aux 100 ha boisés.

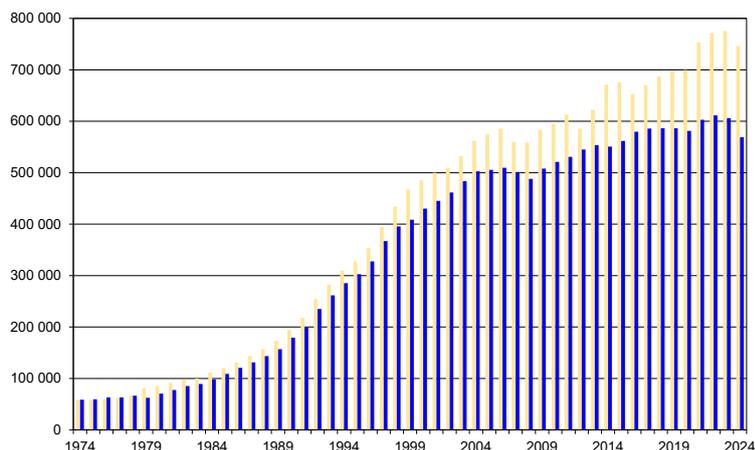
Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Haut-Rhin (2,8), la Moselle (2,4), le Bas-Rhin (2,1), le Tarn-et-Garonne et le Lot (1,9).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.

Progression sur un an : - 5,8 %
 Progression sur 10 ans : X 1
 Progression sur 20 ans : X 1,1



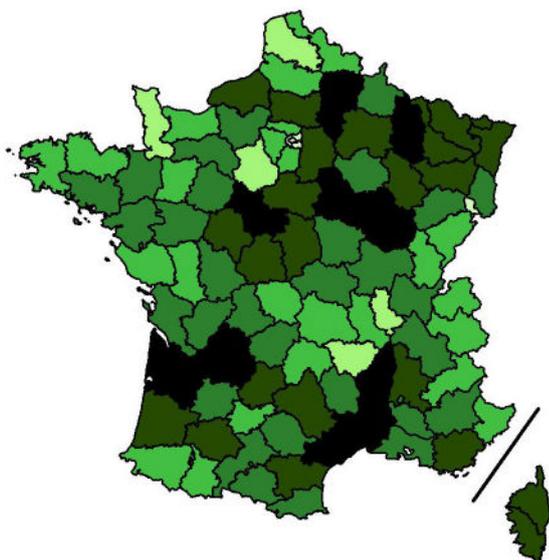
□ Attributions hors parcs et enclos
 ■ Prélèvements hors parcs et enclos



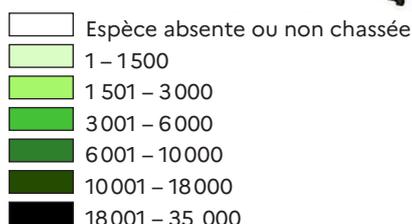
LE SANGLIER

Sus scrofa

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 20 000 sangliers dans six départements : le Gard (31 776), l'Ardèche (24 261), la Dordogne (23 122), le Loir-et-Cher (22 793), l'Hérault (21 875) et la Côte-d'Or (20 310).

Le prélèvement national* est de 1,6 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,9 sangliers aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (5,4), l'Ardèche (4,3), la Haute-Corse et le Loir-et-Cher (3,6) et l'Hérault (3,5).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.



Total des prélèvements : 881 372

Total réalisations : 868 253

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 13 119

Prélèvement départemental moyen : 9 278

Prélèvement départemental médian : 7 870

En hausse : (plus de 25 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Corse-du-Sud (+ 117 %), la Haute-Vienne et le Territoire de Belfort (+ 35 %), l'Ain (+ 29 %), la Haute-Garonne (+ 28 %), les Hautes-Pyrénées (+ 28 %), le Finistère (+ 26 %), le Pas-de-Calais (+ 25 %).

En baisse : (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Calvados (- 34 %) le Loir-et-Cher (- 27%), le Cher (- 24 %) et le Loiret (- 21 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements ont été retenus.

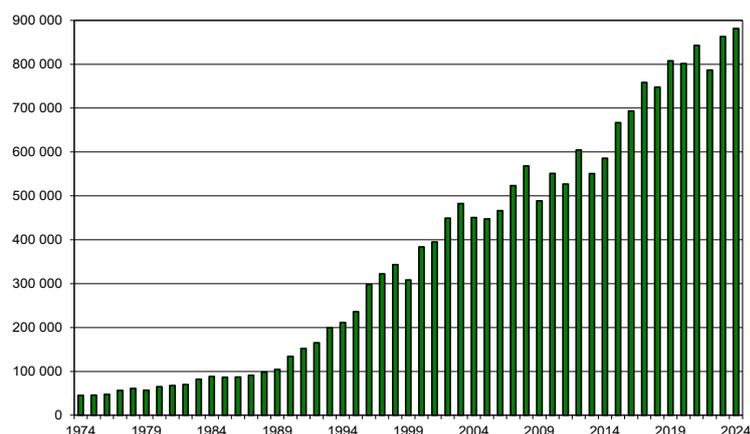
Progression sur un an : + 2,1 %

Progression sur 10 ans : x 1,3

Progression sur 20 ans : x 2



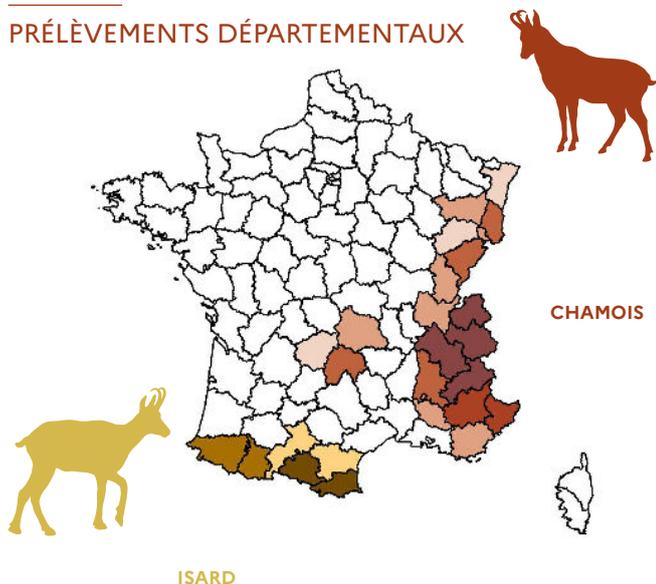
■ Prélèvements hors parcs et enclos



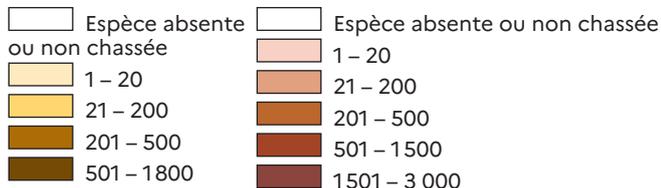
L'ISARD ET LE CHAMOIS

Rupicapra pyrenaica
et *Rupicapra rupicapra*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



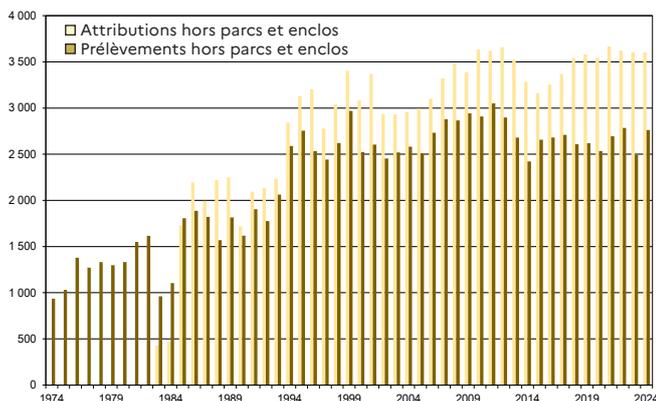
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 500 isards dans deux départements : les Pyrénées-Orientales (875) et l'Ariège (714).



© Ph. Auliac - FDC 73 et Ph. Massit - OFB



ISARD



CHAMOIS

	Isard	Chamois
Total attributions	3 604	16 849
Total réalisations	2 762	12 174
Taux de réalisation	76,6 %	72,3 %

ISARD

En hausse : les Pyrénées-Orientales (+ 30 %), l'Ariège (+ 8 %) et les Pyrénées-Atlantiques (+ 7 %).

En baisse : l'Aude (- 8 %), la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées (- 1 %).

CHAMOIS

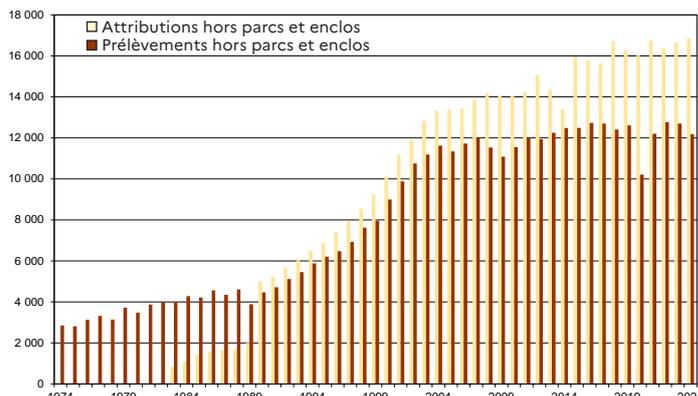
En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Ain (+ 12 %)

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Drôme (- 35 %), le Doubs et les Vosges (- 28 %), le Haut-Rhin (- 23 %), le Var (-21 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 prélèvements ont été retenus.

	Isard	Chamois
Progression sur un an	+ 10,7 %	- 4,1 %
Progression sur 10 ans	x 1	x 1
Progression sur 20 ans	x 1,1	x 1,1

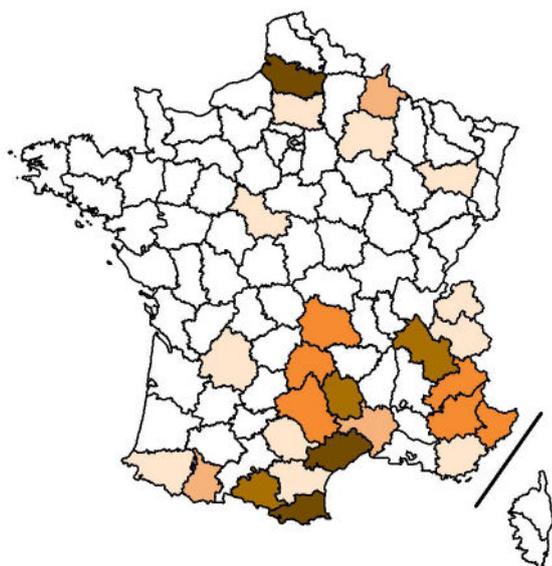
Les prélèvements sont supérieurs à 1 000 chamois dans cinq départements : la Savoie (2 551), les Hautes-Alpes (2 000), la Haute-Savoie (1 987), l'Isère (1 746) et les Alpes-de-Haute-Provence (1 339).



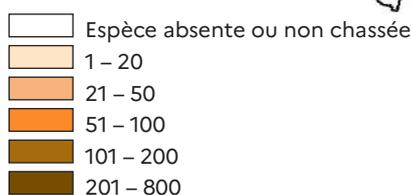
LE MOUFLON

Ovis gmelini musimon
x *Ovis sp.*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



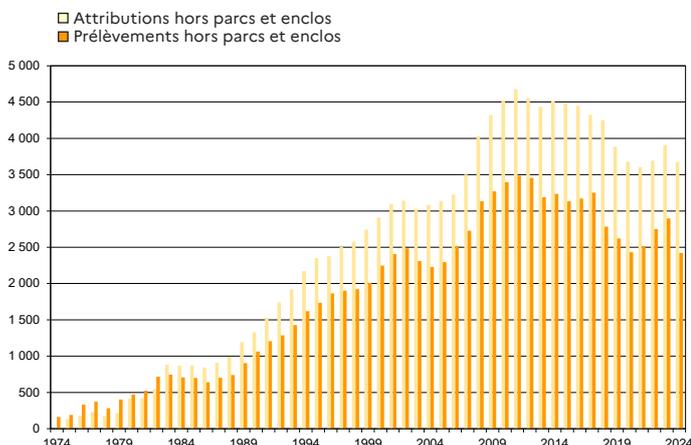
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 200 mouflons dans trois départements : l'Hérault (646), les Pyrénées-Orientales (440), la Somme (235).



© O. Melac - FDC 34

Total des prélèvements : 2 424
Total attributions : 3 691
Total réalisations : 2 380
Taux de réalisation : 64,5 %
Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 44

Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Oise et les Vosges.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : la Moselle.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Hautes-Alpes (+ 26 %) et la Somme (+ 21 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Lozère (- 38 %), les Pyrénées-Orientales (- 33 %), l'Isère (- 31 %), le Puy-de-Dôme (- 30 %), le Gard (- 27 %), l'Ariège (- 26 %), les Hautes-Pyrénées (- 14 %) et les Alpes-Maritimes (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

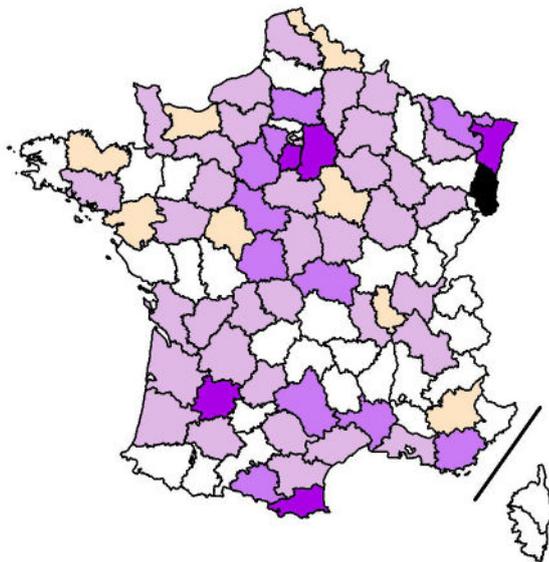
Progression sur un an : - 16,3 %
Progression sur 10 ans : x 0,8
Progression sur 20 ans : x 1,1



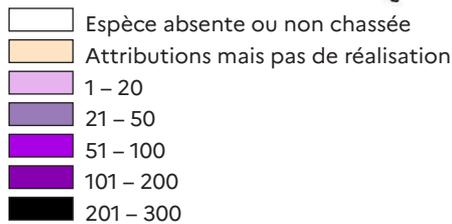
LE DAIM

Dama dama

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos

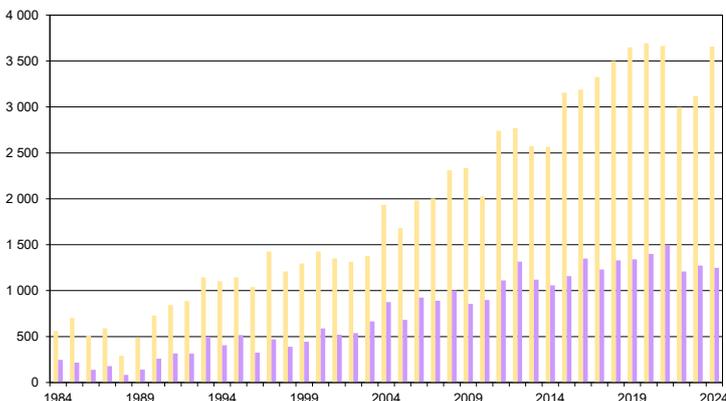


Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 50 daims dans six départements : le Haut-Rhin (282), le Bas-Rhin (88), la Seine-et-Marne (86), les Pyrénées-Orientales (67), l'Essonne (57) et le Lot-et-Garonne (55).

□ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



© P. Matkko

Total des prélèvements : 1 250

Total réalisations : 1 244

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 6

Prélèvement départemental moyen* : 24

Prélèvement départemental médian* : 13

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aude, la Côte-d'Or, l'Isère, le Loiret, le Morbihan, la Haute-Saône et le Tarn.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : les Alpes-de-Haute-Provence, le Calvados, l'Indre-et-Loire, la Loire-Atlantique, la Vendée, les Vosges et l'Yonne.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Moselle (+ 45 %), les Pyrénées-Orientales (+ 16 %) et le Haut-Rhin (+ 14 %).

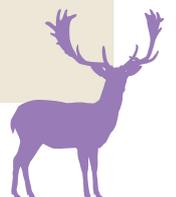
En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Seine-et-Marne (-55 %), l'Aveyron (- 26 %), l'Indre (- 16 %), le Var (- 12 %), le Loir-et-Cher (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : - 1,9 %

Progression sur 10 ans : X 1,1

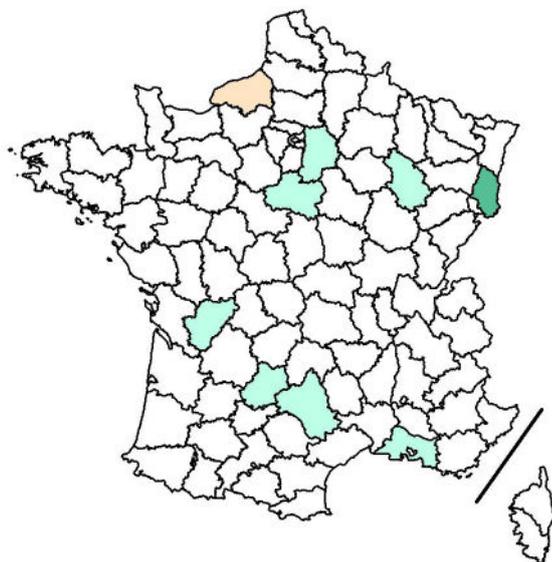
Progression sur 20 ans : X 1,8



LE CERF SIKA

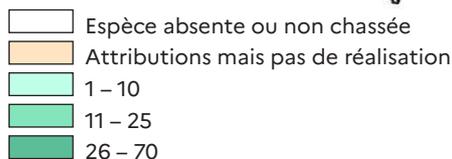
Cervus nippon

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos

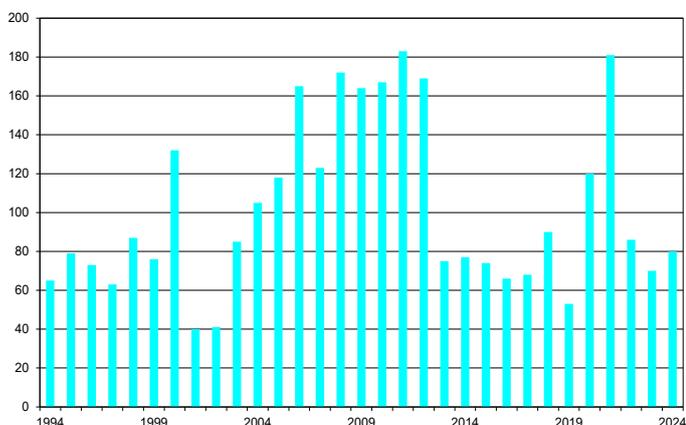
Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 5 animaux dans cinq départements : le Haut-Rhin (41), la Charente (10), le Loiret (8), les Bouches-du-Rhône (7) et la Seine-et-Marne (7).

■ Prélèvements hors parcs et enclos



© C. Boujilly - FDC 18

Total des prélèvements : 80

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 2

Prélèvement départemental moyen* : 10

Prélèvement départemental médian* : 7

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, la Charente, le Loiret et la Haute-Marne.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : la Loire-Atlantique et l'Oise.

En hausse (par rapport à la saison précédente) : aucun département.

En baisse (par rapport à la saison précédente) : la Seine-et-Marne (- 22 %) et le Haut-Rhin (- 20 %).

Remarque : Pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 5 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : + 14,3 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

Progression sur 20 ans : x 0,7



Illustrations : Christine Saint-Andrieux – OFB

Pour en savoir plus



Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC
e-mail : reseau.ongules-sauvages@ofb.gouv.fr

Aurélié Barboiron
OFB
18, rue Principale
67290 La-Petite-Pierre
Tel : 03 88 71 41 09